

Conditions d'accès à l'Hôtel L'Escale à partir du Lundi 9 Août 2021

Suite aux mesures gouvernementales du 26 Juillet 2021 les conditions d'accès à notre établissement évoluent :

A compter du Lundi 9 Août 2021 il vous sera demandé de présenter à votre arrivée un pass sanitaire ou à défaut un test PCR / antigénique de moins de 48 heures afin de pouvoir profiter de l'ensemble de nos services.

Où le PASS Sanitaire sera-il nécessaire dans notre établissement ?

- **A L'HOTEL / DANS LES CHAMBRES : NON.** Le Pass Sanitaire ne sera pas exigé pour les clients qui ne fréquentent que la partie hébergement. Le port du masque et le respect des mesures sanitaires restent obligatoires
- **DANS LA SALLE PETIT-DEJEUNER : OUI.** Un Pass Sanitaire valide sera obligatoire pour prendre son petit-déjeuner dans la salle. Nous ne proposons pas la possibilité de prendre le petit-déjeuner en chambre.
- **A L'INTERIEUR DU RESTAURANT, AU BAR ET EN TERRASSE : OUI .** Un Pass Sanitaire valide sera obligatoire pour accéder au restaurant, au bar ou pour consommer en terrasse
- **A LA PISCINE : OUI.** Un pass sanitaire valide sera obligatoire pour accéder à l'espace bien-être.

Il est du ressort des visiteurs de s'assurer qu'ils remplissent les conditions sanitaires exigées par le gouvernement pour accéder à l'hôtel et ses services.

Le cas échéant, les conditions d'annulation habituelles et acceptées lors de la réservation feront foi.

Qui est concerné par l'obligation de présenter un Pass Sanitaire valide ?

L'obligation de présenter un Pass Sanitaire valide s'applique à tous, salariés comme clients.

- Pour les enfants de moins de 12 ans, le pass sanitaire n'est pas obligatoire.
- Pour les 12 – 17 ans, le Pass Sanitaire ne sera obligatoire qu'à partir du 30 septembre 2021.

Comment fonctionne le Pass Sanitaire ?

Le Pass Sanitaire prend la forme d'un QR Code. Il est possible de le présenter soit depuis l'application « Tous Anti-Covid », soit en format PDF sur le téléphone, soit en format papier.

Le Pass Sanitaire est valide dans les 3 cas suivants :

1) Un schéma vaccinal complet :

soit 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins Pfizer, Moderna, Astra Zeneca
soit 7 jours après la 1ère injection pour les vaccins chez les personnes ayant déjà eu la COVID ;
soit 28 jours après la 1ère injection pour le vaccin Janssen.

2) Une preuve d'un test négatif (PCR ou antigénique) de moins de 48h.

3) Une preuve d'un test positif (PCR ou antigénique) attestant du rétablissement de la COVID datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

En cas de besoin ou pour plus d'informations complémentaires, merci de prendre contact avec la réception par mail, téléphone ou au travers du formulaire contact du site internet.

Mail : reservation@lescale.online

Tél : +33 (3) 21 85 25 00